

# RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE FUTSAL - LIGUE DES CHAMPIONS SAISON 2024-2025

## 1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal, les règlements de la Fédération de soccer du Québec (FSQ) et les lois du jeu FIFA Futsal.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

## 2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : <https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-l-ethique-sportive/>

## 3. CATÉGORIES

Catégorie	Date de naissance
Cadet	du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2010
Juvenile	du 1 <sup>er</sup> juillet 2006 au 30 septembre 2008

## 4. ADMISSIBILITÉ

### 4.1 ADMISSIBILITÉ DES ÉQUIPES

Les équipes inscrites à la ligue des champions doivent obligatoirement participer à la saison régulière de division 3 dans leur région d'appartenance.

### 4.2 ADMISSIBILITÉ DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

**4.2.1** Le responsable de l'équipe doit compléter l'inscription des élèves-athlètes et des entraîneurs via la plateforme S1 avant l'heure prévue de la partie. Les numéros d'uniformes des élèves-athlètes doivent être inscrits.

**4.2.2** Une équipe qui aligne un élève-athlète non inscrit sur la feuille d'alignement de l'équipe(S1) perdra la partie par forfait.

**4.2.3** Un joueur en retard, dûment identifié sur la feuille de match, devra être arrivé au banc de son équipe et prêt à jouer avant la mi-temps pour pouvoir prendre part à une rencontre.

**4.2.4** Seront appliquées les sanctions prévues à l'admissibilité des élèves-athlètes dans la réglementation générale au point 5.2.4 en cas de non-respect de la règle 4.2.1.

### 4.3 JOUEURS RÉSERVES

Il n'y a aucune limite de matchs pour les joueurs réservistes.

### 4.4 ADMISSIBILITÉ AU CHAMPIONNAT

Un joueur devra participer à un minimum d'un (1) match de la saison régulière pour être éligible au championnat de la ligue des champions.

## 5. CALENDRIER

La formule de la ligue se déroule minimalement à 50% en JAMBOREE. Il s'agit d'une formule HYBRIDE/MIXTE permettant de s'ajuster au besoin logistique de chaque écoles membres. Le nombre de matchs lors des journées de jamborée est de 2 rencontres par équipe. La confection du calendrier de ligue des champions se fera avant le calendrier de championnat D3.

Les matchs débiteront au plus tôt mi-octobre pour les écoles de Montréal et au plus tard à la première semaine de novembre pour les écoles interrégionales.

### 5.1 NOMBRE DE PARTIES

Le calendrier sera prévu afin que chaque équipe joue un minimum de cinq (5) parties en saison régulière et un maximum de huit (8) parties.

### 5.2 DURÉE DES PARTIES

**5.2.1** En saison régulière, les matchs seront de deux demies de vingt-cinq (25) minutes non chronométrées sans prolongation. En temps règlementaire, la partie peut être prolongée

pour récupérer les arrêts de jeu non planifiés (blessures, etc.). En tout temps, la durée de la récupération des arrêts de jeu est à la discrétion de l'arbitre.

Chaque équipe disposera d'un (1) temps mort d'une (1) minute par demie.

**5.2.2** Voir l'article 11 de la présente réglementation en cas d'égalité après le temps réglementaire en éliminatoires.

## 6. NOMBRE DE JOUEURS

<b>Élèves-athlètes</b>	5 élèves-athlètes inscrits et prêts à débiter les parties (incluant le gardien) afin de pouvoir débiter la partie
	Maximum 15 lors d'une partie
	Aucune limite d'inscription par équipe (joueurs réguliers et réservistes)
<b>Entraîneurs/ Accompagnateurs</b>	Maximum de 3 personnes au banc de l'équipe

Une fois la partie débutée, le minimum d'élèves-athlètes requis pour poursuivre la partie devra respecter la réglementation futsal de Soccer Québec.

## 7. OFFICIELS MAJEURS

Deux arbitres seront assignés pour chacune des parties.

## 8. RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

### 8.1 BALLON RECOMMANDÉ

Le ballon recommandé est le Baden S340LB-02 et le ballon doit être de grosseur 4.

### 8.2 RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE LOCALE

**8.2.1** L'équipe locale devra assurer la présence de deux (2) officiels mineurs (un marqueur et un chronométrateur), ayant les connaissances suffisantes pour jouer leur rôle de façon efficace.

**8.2.2** L'équipe locale devra fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de la partie :

- Bancs des joueurs
- Tables pour les officiels
- Tableau de pointage
- Feuille de match
- Buts avec filets en bon état
- Trousse de premiers soins
- Ballon de match

## 9. SANCTIONS

- 9.1** En saison régulière et en éliminatoires, un élève-athlète qui reçoit un carton rouge ou un entraîneur qui est exclu de la partie doit quitter le gymnase immédiatement.
- 9.2** Un élève-athlète ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges pour des gestes autres que « DOGSO » (annihiler une occasion de but manifeste) durant la saison incluant les éliminatoires, est automatiquement banni de la ligue pour le reste de la saison, incluant les éliminatoires.
- 9.3** Un élève-athlète qui cumule un troisième carton jaune dans la saison est suspendu automatiquement pour la partie suivante, incluant les éliminatoires.
- 9.4** Si une équipe cumule deux (2) cartons rouges dans la même partie, l'équipe perd par forfait (toute combinaison d'élèves-athlètes et d'entraîneurs).
- 9.5** Le cumulatif des cartons jaunes est applicable pour la saison régulière. Le décompte des cartons jaunes est remis à zéro lors du championnat. Cependant, les conséquences relatives aux sanctions décernées lors de la saison régulière sont applicables durant le championnat.

Exemple : Un joueur qui reçoit un 3e carton jaune lors de la dernière partie de la saison régulière devra purger sa partie de suspension lors de la première partie du championnat avant de récupérer son droit de jouer

TYPE D'INFRACTION		SANCTIONS		
Joueurs				
Description	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	
Chaque série de trois (3) cartons jaunes	1	1	1	
2 cartons jaunes dans un match	1	2	Expulsion pour le reste de l'année en cours	
1 carton rouge lors d'un match	1*	Expulsion pour le reste de l'année en cours (pour les cartons autres que « DOGSO »)		

\* possibilité de suspension supplémentaire si geste grave

Entraîneurs				
Description	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	
1 carton jaune	0	0	1	
1 carton rouge lors d'un match	2	Expulsion pour le reste de l'année en cours		
Manquement à l'application des sanctions prévues à l'article 9	2 + Forfait du ou des matches impliqués	Expulsion pour le reste de l'année en cours		

N.B. L'entraîneur est responsable de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.

## 9.6 ABSENCE D'UNE ÉQUIPE

Tout établissement d'enseignement a le devoir de se présenter à la partie prévue à l'horaire. Les absences seront sujettes aux sanctions prévues dans la réglementation générale ainsi qu'à la sanction suivante :

- Perte des points d'éthique sportive pour cette partie.

## 9.7 DÉLAI

Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, et ce, pour cause majeure, l'équipe en retard, lorsque possible, aura une (1) heure pour se présenter sur le terrain. Dès son arrivée, l'équipe aura droit à quinze (15) minutes de réchauffement.

# 10. CLASSEMENT

10.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de façon la suivante :

Résultat	Pointage
Victoire	3 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point
Forfait	0 point

10.2 Les points accordés, selon le respect de l'éthique sportive, le seront de la façon suivante :

Sanction	Point d'éthique
0 ou 1 carton jaune	2 points
2 cartons jaunes (joueur ou entraîneur combiné) ou 1 carton rouge indirect	1 point
3 cartons jaunes et plus	0 point
1 carton rouge direct, expulsion ou forfait	0 point

10.3 Lorsqu'il y a forfait, le pointage enregistré pour le classement est de 3 à 0. Seule l'équipe gagnante a droit à ses points d'éthique.

## 10.4 BRIS D'ÉGALITÉ

Lors d'une égalité impliquant 3 équipes ou plus, dès qu'une ou des équipes sont discriminées/départagées vers le haut ou vers le bas, les étapes du bris se poursuivent dans l'ordre avec le ou les groupes d'équipes demeurant à égalité sans revenir au début ;

Dans tous les calculs impliquant les buts pour et/ou les buts contre, on ne considère pas les parties perdues ou gagnées par forfait.

Le classement sera déterminé selon les critères suivants :

- a) Le plus grand nombre de points obtenus (incluant les points d'éthique);
- b) Le plus grand nombre de points obtenus dans les parties entre les équipes concernées (incluant les points d'éthique) ;
- c) La différence de buts particulière (dans les parties entre les équipes concernées);
- d) Le plus grand nombre de victoires ;
- e) La meilleure différence de buts générale ;
- f) Le moins grand nombre de buts contre;
- g) Le plus grand nombre de buts marqués;
- h) Tirage au sort.

## **11. ÉLIMINATOIRES**

### **11.1 BRIS D'ÉGALITÉ**

En cas d'égalité lors d'une rencontre éliminatoire, la réglementation de Soccer Québec s'appliquera.

### **11.2 FORMAT DES ÉLIMINATOIRES**

Peu importe le nombre d'équipes dans la saison, les 4 meilleures équipes de chaque catégorie s'affronteront lors du championnat de fin de saison. Seront prévues deux (2) demi-finales et une finale d'or. Il n'y aura pas de quart de finale ni de finale de bronze.

### **11.3 RÉCOMPENSES**

Une bannière de champion régional (30 x 48) et un trophée seront remis aux équipes qui remporteront la finale de chaque catégorie.

Des médailles d'or et d'argent seront remises à chaque élève-athlète et entraîneur des équipes qui se seront respectivement classées premières et deuxièmes du championnat.